

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, Maire, et a voté les délibérations suivantes :

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
2022-087	Modification du règlement intérieur du conseil municipal	A l'unanimité
2022-088	Convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)	A la majorité
2022-089	Désignation d'un correspondant communal de défense	A l'unanimité
2022-090	Règlement intérieur du personnel communal	A la majorité
2022-091	Versement de la prime travailleurs sociaux	A la majorité
2022-092	Révision du complément indemnitaire	A l'unanimité
2022-093	Attribution des bons de Noël pour les enfants du personnel communal	A l'unanimité
2022-094	Assurance statutaire du personnel communal	A l'unanimité
2022-095	Attribution IFSE pour les contractuels de catégorie C	A l'unanimité
2022-096	Protection fonctionnelle d'un agent communal	A l'unanimité
2022-097	Convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques – Réseau collectif d'assainissement entre l'établissement VWR International, la commune de Briare, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et la société SUEZ	A l'unanimité
2022-098	Attribution de subvention exceptionnelle	A l'unanimité

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET